

N° 5911 ONSSA/DAF/DRHS/SGRH

Rabat, le 3 OCT. 2025

DECISION

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires

- Vu le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 25-08, portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ;
- Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de gouvernement n° 7/2013 du 29 Avril 2013 ;
- Vu la circulaire n°1 du 05 Février 2019 relative aux conditions pour pourvoir aux postes de chef de division et de chef de service ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 : L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), lance un appel à candidature pour pourvoir aux postes de responsabilité suivants :

H

4



Direction	Postes vacants
Darâa-Tafilelt	Service Vétérinaire de la Province de Tinghir —
	Service Vétérinaire de la Province d'Errachidia —
	Service Vétérinaire de la Province de Zagoura —
	Service de la Protection des Végétaux de la Province de Midelt —
	Service du Contrôle et de la Protection de Végétaux de la Province d'Ouarzazate —
	Service du Contrôle des Produits Végétaux et d'origine Végétale de Midelt —
	Service du Contrôle et de la Protection de Végétaux de la Province de Tinghir —
	Service du Contrôle et de la Protection de Végétaux de la Province de Zagora —
	Service Régional du Contrôle des Semences et Plants de Darâa —

Article 2 : l'appel à candidature est ouvert au profit des fonctionnaires titulaires et agents contractuels relevant dudit Office remplissant les conditions suivantes :

- Disposer d'au moins de 2 ans d'ancienneté en qualité du titulaire ou 3 ans d'ancienneté pour les agents contractuels ;
- Etre classé, au moins au grade de Médecin Vétérinaire, Ingénieur d'Etat, Administrateur 2^{ème} Grade ou à des grades équivalents ayant un indice similaire ;
- Disposer au moins d'une attestation ou diplôme donnant accès au grade d'Administrateur 3^{ème} grade ou un grade équivalent.

De même, l'appel à candidature est ouvert au personnel titulaire et aux agents contractuels classés au grade d'**administrateurs 3^{ème} Grade**, ou à des grades équivalents ayant un indice similaire, disposant d'**au moins de 15 ans de service** dont **au moins 4 ans en qualité du grade d'Administrateur 3^{ème} grade**, ou à des grades équivalents.

H l g

Article 3 : le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

- Une demande du candidat, motivée par l'avis des supérieurs hiérarchiques (avis favorable ou défavorable) ;
- Un curriculum vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le/la candidat(e) illustrant sa stratégie de gestion et de développement de l'entité concernée.

Article 4 : Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis à la Direction Administrative et Financière de l'ONSSA, avant le**21 OCT 2025**.....sous pli fermé.

Article 5 : la présente décision est affichée sur les sites : www.onssa.gov.ma et www.emploi-public.ma.

NB : Tout(e) candidat(e) est tenu(e) de respecter les conditions exigées et aucune demande ne sera prise en considération s'elle parvient hors délais.

H ✓

e

ONSSA
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE
NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE
DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ABDALLAH JANATI